

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE

DIRECTION GENERALE DES
RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION DES PERSONNELS

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

Décret n° 2004-15 du 05 février 2004
portant nomination du directeur de la solde et des
pensions de la direction générale de l'administration
et des finances.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VISA

Vu la Constitution,
Vu le décret n° 2002-12 du 3 janvier 2002 portant attributions et organisation de la direction générale de l'administration et des finances ;
Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n° 364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du gouvernement ;
Vu le décret n° 2002-342 du 18 août 2002 portant organisation des intérimaires des membres du gouvernement.

**SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE
DECRETE**

DGAF/
MDN

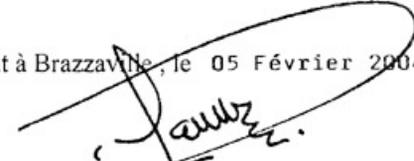
Article premier : Le commissaire en chef de 1^{ère} classe **ANGABA-IKIA Gabriel** précédemment en service au cabinet du ministre à la présidence de la République, chargé de la défense nationale est nommé directeur de la solde et des pensions de la direction générale de l'administration et des finances en remplacement du commissaire colonel **NGOPA Bernard** appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Le commissaire en chef de 1^{ère} classe **ANGABA-IKIA Gabriel** percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions du commissaire en chef de 1^{ère} classe **ANGABA-IKIA Gabriel**, sera enregistré, inséré au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

2004-15

Fait à Brazzaville, le 05 Février 2004


Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre délégué à la présidence de la
République, chargé de la défense nationale,

Le ministre de l'économie, des finances
et du budget,


Général de division Jacques Yvon NDOLOU.-


Rigobert Roger ANDELY.-